

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/07/2025 - 6283 - 2010 B 00793 - 524 199 791 - A2 NET CONSEILS

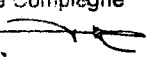
EURL A2 NET CONSEILS
14 RUE DU GRAND FERRE

60126 RIVECOURT

DÉPOSÉ LE

30 JUL. 2025

Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier

6283. 



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	6 105	3 645	2 461	
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières				
Total	6 105	3 645	2 461	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	842		842	5 994
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	35 024		35 024	33 143
Total	35 866		35 866	39 137
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 266		1 266	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
Total	1 266		1 266	
TOTAL ACTIF	43 238	3 645	39 593	39 137

	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 692	15 692
Report à nouveau	-1 303	-5 708
Résultat de l'exercice	1 034	4 406
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	25 924	24 890
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	10 812	14 247
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux	2 857	
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	13 669	14 247
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	39 593	39 137

	du 01/01/2024	%	du 01/01/2023	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2024	CA	au 31/12/2023	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	53 226	100,00	43 376	100,00	9 850	22,71
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	1	0,00			1	#####
Total	53 227	100,00	43 376	100,00	9 851	22,71
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	36 659	68,87	35 533	81,92	1 126	3,17
Total	36 659	68,87	35 533	81,92	1 126	3,17
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	273	0,51	692	1,60	-419	-60,56
Salaires	15 173	28,51	2 641	6,09	12 532	474,43
Cotisations sociales						
Dotations amortissements, dep. et prov.	88	0,16	103	0,24	-16	-15,26
Autres charges			0	0,00	-0	#####
Total	15 534	29,18	3 437	7,92	12 096	351,92
Résultat d'exploitation	1 034	1,94	4 406	10,16	-3 371	-76,52
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	1 034	1,94	4 406	10,16	-3 371	-76,52
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	1 034	1,94	4 406	10,16	-3 371	-76,52

EURL A2 NET CONSEILS
Entreprise Uni-personnelle à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 14 rue du Grand Ferre 60126 Rivecourt
524 199 791 RCS COMPIEGNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt cinq,
Le 17 juin,

A 14 heures,

L'associé unique de l'EURL A2 NET CONSEILS, entreprise uni-personnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 14 rue du Grand Ferre 60126 Rivecourt, sur convocation de la gérance.

Est présent :
Madame ANNEET Sabine.

Seul associé de l'EURL et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de l'EURL.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par ANNEET Sabine, gérante associée présente et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
 - la feuille de présence,
 - l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
 - le rapport de gestion établi par la gérance,
-
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
 - le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

cette résolution est adoptée à l'unanimité.